

Extrait du Registre des délibérations du 1^{er} avril 2019

Date de publication : 5 avril 2019	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 22 mars 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 79
	Votes : Pour : 69 - Contre : 3 - Abstentions : 7

Le 1^{er} avril 2019, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; La Grève-sur-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT ; Saint Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Guy LÉBOUC ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay-Rohan-Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; St Symphorien : René PACAULT ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Chaillé-les-Marais : Guy PACAUD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay-le-Comte : Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Eugène JUTEAU ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHAS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAudeau, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE ; Guy MOREAU, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Stratégie énergétique territoriale et schéma éolien



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Stratégie énergétique territoriale et schéma éolien

Contexte

Le Parc naturel régional élabore sa stratégie territoriale énergétique visant à agir concrètement pour apporter une contribution significative à la transition énergétique et au défi climatique. Une commission d'élus membres du comité syndical a été créée à cet effet et s'est réunie à 4 reprises pour engager cette démarche, à l'appui d'échanges avec les acteurs concernés, notamment les porteurs des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). A l'occasion des réunions du Bureau du 4 janvier puis du 15 mars 2019, les axes suivants ont été proposés :

- faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en en préservant la biodiversité et les paysages, conformément à la charte.
- réduire les consommations d'énergies et favoriser une diversité d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et du cadre de vie.
- partager les enjeux, objectifs chiffrés et actions à mener avec les collectivités et en particulier les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) porteurs des PCAET, les services de l'Etat, les socio-professionnels, les associations, les habitants...
- relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations,
- permettre au Parc d'émettre, sur cette base, des avis sur les projets pour lesquels l'Etat et/ou les porteurs de projet le sollicitent.

La commission a travaillé prioritairement sur l'éolien en raison d'un nombre croissant et non maîtrisé de projets. Le schéma éolien proposé par le PNR à l'échelle des trois départements, des deux régions et des huit EPCI, se traduit sous forme de cartographies (ci-jointes) et de recommandations traduisant :

- la situation actuelle, à savoir l'existence de parcs éoliens en nombre important dans le Marais poitevin avec plus d'une centaine d'éoliennes en fonctionnement ou en construction, principalement installées le long des infrastructures routières bordant le Marais poitevin,
- la nécessité de planifier les futures implantations pour préserver les espaces paysagers et environnementaux les plus remarquables, et éviter le mitage et/ou l'encerclement du Marais poitevin par l'effet cumulé des parcs éoliens,
- une stratégie de densification des parcs existants, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques pour les paysages et la biodiversité (études au cas par cas),
- les enjeux paysagers et de biodiversité permettant de localiser des zones d'exclusion (site classé-Grand Site de France, sites patrimoniaux remarquables, zone Natura 2000 Marais poitevin, Réserves naturelles) et de vigilance majeure (zone humide du Marais poitevin, vallées, sites Natura 2000 Plaine calcaire du sud Vendée, Plaine de Niort Nord-Ouest et Plaine de Niort Sud-Est ...) et des zones où des études spécifiques restent à mener, notamment pour les oiseaux.

Décision

Après en avoir débattu, compte tenu des nombreuses sollicitations du Parc sur ce sujet, le comité syndical décide :

- d'approuver le schéma éolien et de le communiquer aux différents acteurs concernés,
- de poursuivre la démarche sur les autres volets de la stratégie énergétique : maîtrise de l'énergie (habitat, mobilité, pollution lumineuse...) et mix énergétique (solaire, méthanisation, bois-énergie, géothermie...), contribuant aux différents enjeux du territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pierre-Guy PERRIER

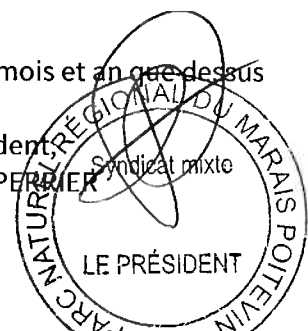






Schéma éolien du PNR du Marais poitevin

Zones de vigilances environnementales et paysagères

Vendée

Deux-Sèvres

Charente-Maritime

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20190401-
2019AG0401ACV1-DE
Date de télétransmission : 05/04/2019
Date de réception préfecture : 05/04/2019

km
0

Vigilance

- exclusion
- majeure
- à confirmer pour les oiseaux

Limites

- axe routier structurant
- limite départementale
- PNR du Marais poitevin
- commune classée en PNR
- zone humide du Marais poitevin